



DEMANDE Autorisation Exceptionnelle de séjour

Par **Snayah**, le **14/12/2018** à **15:31**

BONJOUR?

Je me présente Michael, j'ai fait un changement de statut étudiant en salarié en novembre 2017 et cela a été refusé suivi d'une OQTF. J'ai fait appel avec l'aide d'un avocat qui a été refusé aussi. On a ensuite arrêté de travailler ensemble avec l'avocat pour diverses raisons. Actuellement l'OQTF fait plus d'un an ce qui l'annule normalement. Je voulais faire une demande d'Autorisation Exceptionnelle de Séjour vu que ça fait plus de 5 ans que je suis en France avec un contrat de travail et que je respecte toutes les conditions requises pour cette demande. Par contre j'ai vérifié l'ancienne procédure faite par l'ancien avocat sur le site SAGACE et je vois que le dossier est EN COURS D'INSTRUCTION. Est-ce que cela m'empêchera-t-il de faire ma demande AES et si oui qu'est-ce que vous me conseillez vu que je ne suis plus du tout en contact avec l'avocat qui a fait le recours à l'époque?